



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 DECEMBRE 2024

Conseillers

Elus :

16

Sous la Présidence de Mme Mireille MOSSER, Maire

Conseillers

en fonction :

16

Conseillers

Présents :

12

ETAIENT PRÉSENTS :

MOSSER Mireille, Maire

JEHL Pascal - SCHMIDT Isabelle - UHL Christophe, adjoints.

Lucien CASPAR- Muriel DE SOUSA - Elisabeth EHRHART - Arnaud KLEIN - LUTHRINGER Sandra –
Eric KOPP - STEYDLI Jean-Marc - Ludovic VINCENT

ETAIENT ABSENTS :

Christiane FASS donne procuration à Mireille MOSSER

Arnaud MATHIEU donne procuration à Christophe UHL

Claude HEINRICH donne procuration à Pascal JEHL

Nathalie BALLAND donne procuration à Sandra LUTHRINGER

3. DOMAINE ET PATRIMOINE

3.3 TARIF ET DUREE CONCESSION CIMETIERE

Rapporteur : Mireille MOSSER

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2223-1,

Madame la Maire explique que la délibération du 23/10/2012 a fixé à compter du 01/11/2012, les tarifs des concessions :

- Columbarium

Concession 15 ans renouvelable : 900€

Concession 30 ans renouvelable : 1600€

Accusé de réception en préfecture
067-216701961-20250414-1-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

- Cimetière

Concession renouvelable 30 ans tombe simple : 90 € (2m2)

Concession renouvelable 30 ans tombe double : 180€ (4m2)

Concession renouvelable 30 ans tombe triple : 270€ (6m2)

Madame la Maire présente un tableau comparatif avec les durées et tarifs dans certaines communes voisines. Il est proposé de réduire la durée des concessions à 15 ans. Le conseil municipal souhaite également revoir les montants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

DECIDE de fixer les durées et tarifs des concessions et cases du columbarium, à compter du 1^{er} janvier 2025 comme suit :

- Columbarium

Concession 15 ans renouvelable : 900€

- Cimetière

Concession de 15 ans renouvelable : tombe simple : 50 € (2m2)

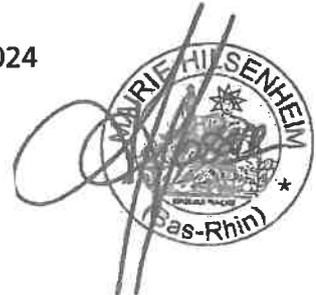
Concession de 15 ans renouvelable : tombe double : 100€ (4m2)

Concession de 15 ans renouvelable : tombe triple : 140€ (6m2)

AUTORISE Madame la Maire à exécuter la présente délibération.

ADOpte A 15 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION

Certifié conforme au registre
Hilsenheim, le 20 décembre 2024
La Maire, Mireille MOSSER



Le secrétaire de séance
M. Lucien CASPAR

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Lucien Caspar', is written below the typed name.

Accusé de réception en préfecture
067-216701961-20250414-1-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025